

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Rapport de gestion et comptes financiers de la SEML Savexpress pour l'exercice 2004

P. J. : 1 projet de délibération

La loi n° 83/597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) a instauré un rapprochement entre les SEML et les collectivités dont elles sont l'émanation. Ainsi la loi précitée stipule dans son article 8, que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

Cette obligation ayant été rendue applicable aux communes de Nouvelle-Calédonie, par la loi du 29 décembre 1990 modifiée, il est nécessaire de présenter le rapport de gestion de la SEML SAVEXPRESS pour l'exercice 2004, comprenant un compte rendu d'activités et des états financiers.

I - RAPPORT D'ACTIVITE

Les faits majeurs qui ont marqué l'année 2004 sont les suivants :

- les changements intervenus au sein du conseil d'administration et la nomination de Monsieur Guy GEORGE à la présidence du conseil,
- l'audit des comptes 2003 réalisé par Me ANCEL et Monsieur DUVERNOIS (expert comptable parisien) à la demande des nouveaux administrateurs,
- la plainte en cours d'instruction déposée avec constitution de partie civile par la SEML Savexpress pour des faits contrevenant aux dispositions du Code Monétaire Financier (avances en compte courant consenties à VDE EXPRESS pour la réalisation de la VDE2),
- le recrutement d'un directeur administratif et financier et l'arrêt de la convention avec la CCI,
- la poursuite des travaux de doublement de la Voie de Dégagement Ouest jusqu'à Gadji,
- la remise à niveau des équipements et l'extension du bâtiment de la gare de péage de Koutio.

Le trafic de la Voie de Dégagement Ouest a augmenté de 9.68 % par rapport à l'année 2003 et atteint une moyenne journalière de 13679 véhicules. Le chiffre d'affaires péage s'élève à 746.947.363 F/CFP, pour la VDO et 257.080.046 F/CFP pour la VDE, soit un total de 1.004.027.409 F/CFP pour l'année 2004.

Pour la Voie de Dégagement Est, l'accroissement moyen du trafic sur l'année a été de 8,97 %. La progression a été régulière sur la quasi-totalité des mois de l'année avec une moyenne de 8178 véhicules/jour atteinte en décembre 2004, soit 32 % de plus qu'en décembre 2003 (6195 véh/jour).

L'investissement global réalisé en 2004 est de 455.657.565 F/CFP.

Après constatation d'un amortissement de caducité de 44.541.376 F/CFP, l'exercice se solde par un bénéfice après impôt de 286.465.409 F/CFP.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1/ Les données du bilan au 31 décembre 2004 :

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
	<b>Net 2004</b>	<b>2003</b>		<b>Net 2004</b>	<b>2003</b>
Actif immobilisé	4 031 292 964	3 572 745 414	Capitaux propres	2 699 934 670	2 413 469 261
			Autres fonds propres	17 773 072	23 708 317
			Provisions	702 859 646	608 695 145
Actif circulant	997 762 048	998 686 813	Dettes	1 605 350 311	1 523 772 372
Comptes de régul.	5 759 352	4 504 568	Comptes de régul.	8 896 665	6 291 700
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 034 814 364</b>	<b>4 575 936 795</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 034 814 364</b>	<b>4 575 936 795</b>

### 2/ Détermination du résultat de l'exercice 2004 :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Produits d'exploitation	1 070 621 033	1 049 644 151
Charges d'exploitation	- 683 096 339	-692 109 484
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>387 524 694</b>	<b>357 534 667</b>
Produits financiers	97 604 515	102 291 203
Charges financières	-80 008 193	- 83 690 619
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>17 596 322</b>	<b>18 600 584</b>
Produits exceptionnels	2 693 149	5 656 343
Charges exceptionnelles	- 6 457 115	-18 707 301
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 3 763 966</b>	<b>- 13 050 958</b>
Impôts Sociétés	-114 891 641	- 101 092 734
<b>RESULTAT NET</b>	<b>286 465 409</b>	<b>261 991 559</b>

Les comptes et bilan de l'exercice 2004 ont été arrêtés par le conseil d'administration du mardi 07 juin 2005.

Les comptes et rapports de la société sont à la disposition des conseillers municipaux.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Jean-Pierre GUILLEMARD	M.	Patrick OLLIVAUD
	Mme	Anne LOSTE	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	M.	Michel VITTORI	M.	Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Nicole FURIC
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY	MM.	Hervé GUEGAN
	Mme	Lysiane FLOTAT		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Robert VAUTRIN
	Mme	Martine JONES		Jean-Pierre DELRIEU
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	Mme	Mireille BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG	MM.	Michel BOYER
	Mme	Dominique KORFANTY		Bernard HERPIN
	M.	Jean WASMAN	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	Mme	Françoise CORNU	Mme	Dominique COVA
	M.	Pierre HENIN	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	M.	Charles ERIC		Hamu WAHEO

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Mireille LEVY
		Marc Kanyan CASE	Mme	Malia MAUGATEAU
		Gérard VIGNES	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 32	Mme	Jacqueline BROQUET	MM.	Christian HENIN
Nombre de votants : 44 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND		Gérald CORTOT
		André DUBOIS	Mme	Isabelle OHLEN
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU
<b><u>SORTIE DE :</u></b>	M.	Alfredo VARRA		
<b>M. Gaël YANNO</b>	Mme	Christel BERGER		

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/396  
approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEML SAVEXPRESS  
pour l'exercice 2004

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS  
2006

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article 8 de la loi modifiée n° 83-597 du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locales,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU les comptes et rapports de la société,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/10 du 13 février 2006,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 22 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte SAVEXPRESS pour l'exercice 2004.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1